commission nationale du débat public

CNDP

M David Barjon
Directeur Général
APIJ

67 rue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre

Paris le 23 septembre 2023

Objet : Concertation préalable sur le projet de centre pénitentiaire à Noiseau, avis des garants sur votre bilan en tant que maitre d'ouvrage

Monsieur le Directeur Général,

C'est avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance du bilan de l'APIJ à l'issue de la concertation préalable et de la remise du bilan des garants, sur le projet cité en objet.

Ce bilan, où le porteur de projet explicite en la motivant, la manière dont il a pris en compte ou non les contributions du public dans son choix final, conformément au droit de l'environnement, est un moment majeur dans une procédure de participation amont du public.

La CNDP est très attachée au déroulement de cette phase. A cet effet, le bilan des garants comporte un certain nombre de demandes de précision et des recommandations, sachant que ce bilan devra figurer obligatoirement selon les dispositions de l'article R.123-8 du code de l'environnement, dans le dossier de l'enquête publique qui se déroulera en aval de la concertation préalable si le projet se poursuit, ce qui est l'intention annoncée dans le cas d'espèce.

Notre avis sur votre bilan porte sur la complétude et la qualité de vos réponses au regard des attentes du public et de nos demandes de précisions et recommandations. Il ne concerne pas votre décision de poursuivre le projet, les garants de la CNDP n'ayant pas vocation à se prononcer sur le fond. Il sera rendu public sur le site de la CNDP, comme l'a été notre courrier de recommandations générales que nous vous invitons aussi à publier sur le site du projet.

Nous notons que votre bilan n'a été rendu public que le 20 juin 2023 soit trois mois après la remise de notre bilan et quatre mois à l'issue de la concertation.

Votre bilan reflète avec fidélité, l'hostilité manifestée par le public à l'égard du projet, reprend de manière exhaustive les questions et arguments développés par ce dernier ainsi que les réponses apportées par l'APIJ ou les services du Ministère de la Justice durant la concertation.
Il permet aussi de compléter ces réponses d'éléments sensiblement plus détaillés.

Il nous semble cependant qu'un certain nombre de ces éléments auraient pu nourrir utilement le dossier de la concertation ou être portés à la connaissance du public durant cette dernière.

Nous regrettons vivement que votre bilan ne fasse par référence au notre, en mettant vos réponses ou engagements en regard de nos demandes de précisions et recommandations comme vous l'y incite le tableau figurant en annexe du bilan des garants, même si (ou alors même que) nous reconnaissons qu'Il y est pour une large part apporté des réponses par exemple sur l'examen des sites alternatifs ou les engagements portés à l'égard des agriculteurs.

Nous vous rappelons les points que nous mentionnions sur le volet circulation : intérêt à mener rapidement une étude pour déterminer la pertinence du site de Noiseau, champ de l'étude de mobilité permettant de mesurer les effets de report de trafic ainsi que ceux relatifs à la compatibilité du projet avec le SDRIF actuel et futur, la gestion des eaux pluviales notamment dans le cadre de la prévention des inondations et l'articulation du projet de construction de l'établissement pénitentiaire avec celui de la ZAC dite « Agro-quartier » puisque limitrophes.

Il nous semble plus généralement qu'il serait intéressant qu'en tant que de besoin, vos études puissent dépasser les obligations réglementaires.

S'agissant de vos engagements pour la suite de la concertation, nous notons que vous envisagez de clore le site internet de la concertation en février prochain et d'en mettre les éléments sur votre site.

Les mini sites sur les établissements pénitentiaires en projet, mettent à disposition des éléments assez complets d'information, il serait souhaitable, comme nous le recommandions, que ceux relatifs au dialogue avec les parties prenantes puissent y être introduits ainsi que la possibilité de poser des questions.

Nous notons aussi que vous n'envisagez pas de concertation continue, nous ne pouvons que rappeler l'intérêt qui s'attache à la poursuite de la concertation et de l'échange avec les parties prenantes dans un contexte local tendu, et ce jusqu'à la tenue de l'enquête publique dans une logique de continuum de la participation citoyenne. Elle serait d'autant plus souhaitable que la concertation préalable s'est centrée, compte tenu des questions et réactions du public, sur l'opportunité du projet et de sa localisation ne permettant pas de dialoguer sur les aménagements proprement dits.

Nous vous prions, Monsieur le Directeur Général, de bien vouloir agréer l'assurance de notre considération la meilleure.

Les Garants CNDP

Dominique Ganiage Jean-Luc Renaud

Copie à : Monsieur Marc PAPINUTTI, Président de la CNDP